



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Chapitre 14. Evolution du crédit à l'agriculture

Hervé Le Scao

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Scao Hervé. Chapitre 14. Evolution du crédit à l'agriculture. In: Économie rurale. N°79-80, 1969. pp. 235-247;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2047>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1969\\_num\\_79\\_1\\_2047](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_79_1_2047)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Chapitre 14

# EVOLUTION DU CREDIT A L'AGRICULTURE

par H. LE SCAO\*

Les besoins de crédit à l'agriculture ont suivi la profonde transformation que celle-ci a subie. La production agricole a considérablement augmenté, les conditions dans lesquelles cette production est obtenue se sont transformées, la population agricole elle-même a beaucoup changé et ces évolutions se poursuivent. Les établissements de crédit, de leur côté, ont connu une évolution qui n'est pas terminée.

**TABLEAU 1**

### Accroissement des principales productions agricoles

<i>Production végétale</i> (en millions de quintaux)				
	1948-52 (1)	1953-58 (1)	Moyenne 1959-63	1964-67
Blé tendre ...	78	102	113	134
Orge .....	15	30	51	78
Maïs .....	4,4	12	26	33
<i>Production animale</i> (en milliers de tonnes)				
Bœuf et veau.	960	1 290	1 560	1 700
Porc .....	400	740	980	1 310
Lait (en millions d'hl) ...	115	187	226	267

(1) Années 1947 et 1956 exclues (gelées graves).

La production agricole utilise désormais largement les moyens que l'industrie, grâce à ses propres progrès, a mis à sa disposition. Elle a amplement bénéficié des améliorations génétiques, principalement en matière de productions végétales.

Le parc de tracteurs, pratiquement inexistant en 1945, s'élève maintenant à plus de 1 100 000 unités, de puissance moyenne croissante ; les achats annuels, après s'être élevés un temps jusqu'à 100 000 tracteurs en un an, sont encore de l'ordre de 70 000 à 80 000 par an. La valeur du parc de matériel agricole est estimée à 17 milliards.

Les utilisations d'engrais ont plus que triplé.

**TABLEAU 2**

### Utilisations d'engrais (en milliers de tonnes)

	N	P2O5	K2O	Total
1948-49 ....	229	443	323	995
1952-53 ....	275	464	381	1 120
1958-59 ....	455	826	644	1 925
1965-66 ....	844	1 296	970	3 110

Les utilisations d'aliments composés ont été multipliées par 15 environ et correspondent en grande partie à de nouvelles formes de production.

**TABLEAU 3**

### Utilisations d'aliments composés (en milliers de tonnes)

1949 .....	334
1952 .....	895
1958 .....	1 837
1959 .....	2 328
1966 .....	5 000 environ

Les achats de carburant pétrolier, très faibles auparavant, sont passés respectivement à 4,5 millions d'hl d'essence et 1,26 million de tonnes de fuel oil, indépendamment des achats d'essence des agriculteurs pour leurs voitures particulières, et de gaz butane ou propane pour les usages domestiques.

Les bâtiments ont été souvent modernisés ou reconstruits, il subsiste toutefois un énorme retard en ce domaine.

Les ménages agricoles se sont équipés en réfrigérateurs, machines à laver, téléviseurs..., bien que leur équipement en ce domaine reste encore très en retard sur celui des citoyens, particulièrement ceux des grandes villes. Les utilisations d'électricité ont nécessité une large extension des réseaux de distribution.

L'important accroissement de production agricole a été obtenu par un important développement de la consommation intermédiaire de produits industriels et d'énergie.

\* Ingénieur principal à la Direction des études financières du Crédit Lyonnais.

**TABLEAU 4**

**Accroissement de la production agricole et développement  
des consommations intermédiaires**

	Production totale aux prix intérieurs à la production (en millions de F courants)		Valeur ajoutée brute (en millions de F courants) et % du produit intérieur brut			
	Agriculture et sylviculture	Industries agricoles et alimentaires	Agriculture		Industries agricoles et alimentaires	
1949 .....	15 312	17 404	11 808	15,4 %	7 641	9,9 %
1952 .....	22 185	27 043	16 926	13,2 %	11 470	8,9 %
1954 .....	23 340	27 954	17 667	12,5 %	11 912	8,4 %
1959 anc. base.	33 042	40 478	23 913	10,2 %	16 802	7,2 %
nouvelle base..	32 001	43 009	25 034	10,5 %	17 469	7,3 %
1964 .....	45 825	64 376	33 701	8,7 %	25 831	6,7 %
1966 .....	51 530	72 675	37 211	8,3 %	28 516	6,4 %

  

Consommations intermédiaires (en millions de F courants)					
	1949	1954	1959	1964	1966
Aliments du bétail .....			1 640	2 572	3 551
Engrais antiparasitaires .....			2 007	3 463	3 892
Services (sauf transports) .....			1 971	3 111	3 793
Autres .....			2 149	2 978	3 083
<i>Total</i> .....	3 504	5 673	7 767	12 124	14 319

  

en millions de F courants				
	de 1949 à 1954	de 1954 à 1959	de 1959 à 1964	de 1964 à 1966
Croissance de la produc- tion .....	8 028	9 702	13 024	5 705
dont :				
consommations inter- médiâires .....	2 169	3 456	4 357	2 195
valeur ajoutée .....	5 859	6 246	8 667	3 510
amortissements .....	?	?	?	?

Les consommations intermédiaires ont représenté en 1949 environ 23 % de la valeur de la production, et en 1966 près de 28 %. Le rapport des accroissements des consommations intermédiaires d'une part et d'autre part des valeurs de la production est, entre 1949 et 1966, voisin de 30 %. Entre 1959 et 1966, il devient égal à 35 % ; si on ajoute une estimation (2 milliards) de l'accroissement des amortissements des divers matériels à celui des consommations intermédiaires, le rapport monte jusqu'à 45 %.

Les consommations intermédiaires et les investissements sont largement financés par le crédit.

De 1959 à 1966, en francs courants, les consommations intermédiaires ont augmenté d'environ 90 %, les salaires et cotisations sociales de 40 %, les investissements annuels de plus de 70 %.

Les effectifs employés ont beaucoup diminué : 5,5 millions en 1949, 5 en 1954, 3,7 en 1962 et 3,3 en 1966. Parmi ces effectifs on compte 876 000 salariés en 1959 et 643 000 en 1966.

La valeur des matériels utilisés atteint aujourd'hui, en moyenne, 50 à 55 000 F par actif agricole.

TABLEAU 5

**Compte d'exploitation de l'agriculture**  
(en milliards de F courants)

	1959	1966
Valeur ajoutée brute . . . .	25	37,2
Subvention d'exploitation.	—	0,3
	25	37,5
<i>Emplois :</i>		
Salaires bruts . . . . .	3,1	4,1
Cotisations sociales . . . . .	0,4	0,8
Intérêts . . . . .	0,15	0,6
		(0,8 en 1967)
Fermages et métayages . . . . .	1,65	2,09
Impôts, assurances . . . . .	0,97	1,77
Résultat brut d'exploitation . . . . .	18,7	28,1
Résultat brut d'exploitation opt. com. . . . .	18,3	
<i>Formation brute de capital fixe :</i>		
Bâtiments neufs, gros entretien . . . . .	0,49	1,03
Achats matériels, installations . . . . .	2,73	4,52
<i>Total . . . . .</i>	<i>3,22</i>	<i>5,55</i>

Ces chiffres ne sont que des estimations approximatives. Une estimation de la valeur des terres est faite chaque année par le Ministère de l'Agriculture. La valeur attribuée aux bâtiments s'applique pour des parts à peu près égales aux habitations et aux bâtiments d'exploitation, elle correspond à un coût de construction diminué des amortissements (soit à un montant en général supérieur à la valeur vénale).

Le recours total des agriculteurs au crédit ne représente que 14 ou 20 % de leur actif net selon que l'on retient ou non la valeur des bâtiments.

L'endettement à court terme serait globalement de l'ordre de 12 à 15 % de la valeur de la production agricole et l'endettement à moyen ou à long terme serait un peu inférieur au résultat brut d'exploitation de la branche Agriculture.

Globalement le recours au crédit ne paraît donc pas trop élevé, mais il est très inégalement réparti.

Les exploitations intensives de production végétale, les productions fruitières, les productions animales en « ateliers » spécialisés dites « productions sans sol » utilisent largement les crédits à court terme. Les agriculteurs qui viennent de s'installer,

TABLEAU 6

**Le financement global de l'agriculture**  
**Bilan de l'agriculture au 31 décembre**  
(en milliards de F courants)

	1955	1960	1966
<i>Actif</i>			
Terres . . . . .	59	103	225
Bâtiments . . . . .	80	80	90
Cheptel mort . . . . .	4,8	11,3	18
Cheptel vif . . . . .	21,5	32,3	45
Stocks . . . . .	10,8	17,7	22
<i>Total . . . . .</i>	<i>176,1</i>	<i>244,3</i>	<i>400</i>
<i>Passif</i>			
Apports des propriétaires non exploitants :			
1) Terres . . . . .	26,1	45,6	110
2) Bâtiments . . . . .	21,4	21,4	22
Recours au crédit . . . . .	3,5	11,3	32
Actif net des exploitants . . . . .	125	166	236 (a)
<i>Total . . . . .</i>	<i>176,1</i>	<i>244,3</i>	<i>400</i>

Recours au crédit	1955	1960	1966	1967
Caisses régionales de crédit agricole . . . . .	1,53	5,7	22	26
Caisses de crédit agricole mutuel ne recevant pas le concours financier de la Caisse nationale de Crédit agricole . . . . .	0,27	0,9	2	2,2
Intervention du Crédit Foncier . . . . .	0,07	0,4	0,8	0,9
Prêts sur fonds publics . . . . .	0,56	1,1		
Crédit des fournisseurs . . . . .	0,29	0,5	1,2	1,2
Prêts des personnes privées et des banques commerciales . . . . .	0,77	2,7	6	6,7
	3,49	11,3	32	37

(a) Le montant des liquidités, des avoirs dans les caisses de crédit agricole, les caisses d'épargne, les banques et des titres souscrits par les agriculteurs ne peut être évalué, il est important : en admettant que 50 % des dépôts et de l'épargne collectée par le Crédit agricole soient d'origine agricole, on obtient déjà un montant de 19 milliards environ, ce qui porte l'actif net à 255 milliards.

surtout s'ils sont propriétaires des terres, sont en général lourdement endettés à moyen ou à long terme, et ils le resteront durant une période plus ou moins longue de leur vie. Beaucoup se sont aussi plus ou moins lourdement endettés pour faire passer leur exploitation à un niveau supérieur de production et de productivité en s'équipant en matériels et installations nouvelles et en réduisant le travail manuel.

Aujourd'hui l'endettement des jeunes exploitants tend à croître plus vite que les ressources apportées par les exploitants plus âgés libérés déjà de leurs dettes, la part des ressources d'origine non agricole a augmenté et représente déjà plus de la moitié du

total des ressources collectées. Par ailleurs la charge que représente le paiement des soultes a augmenté avec l'exode agricole : elle serait aujourd'hui d'au moins 3 milliards par an (d'après une étude de M. Grais parue dans les cahiers de l'I.S.E.A. de novembre 1964, et se référant aux études de l'I.N.S.E.E., la moitié des jeunes gens qui avaient entre 15 et 20 ans en 1954 avaient quitté l'agriculture en 1962).

### Les Caisses régionales de Crédit agricole (1)

D'après le rapport 1966 de la Caisse Nationale, le développement des ressources et des emplois du Crédit agricole a été assez spectaculaire.

**TABLEAU 7**  
Ressources au 31 décembre

	Fonds propres	Dépôts	Epargne	Réesc compte	Crédits publics	Total
1962 .....	1,2	8,3	7,7	1,9	3,6	22,7
1966 .....	2,5	17	21	0,2	4,3	45

L'épargne ne comprend que les emprunts et bons souscrits par le public, à l'exclusion de ceux qui ont été souscrits par les Caisses régionales sur leurs dépôts.

De 1962 à 1966, la part des crédits publics est tombée de 15,9 à 9,6 %, celle du réesc compte à la Banque de France de 8,3 % à 0,4 % ; la part des ressources internes est passée de 75,8 à 90 % (mais elles sont désormais à peu près pour moitié d'origine non agricole), et en particulier l'épargne, de 33,9 à 46,6 %.

Les crédits publics au 31 décembre 1966 étaient à rapprocher du dépôt au trésor : 7,8 milliards.

**TABLEAU 8**  
Prêts en cours en fin d'année comparés aux ressources (en milliards de francs)

	Solde des prêts en cours	Ressour-ces	dont crédits publics	
				%
1950 .....	1,7	2,1	0,7	31 %
1955 .....	5	6,1	1,9	32 %
1960 .....	11,9	15,3	3,4	22 %
1966 .....	34,5 (a)	45	4,3	9,6 %

(a) 1967 : 41 milliards.

(1) Ce chapitre a été volontairement abrégé, le Crédit agricole faisant l'objet de l'étude de M. Dauzier.

**TABLEAU 9**

### Détail des prêts (en milliards de F)

	Fin 1966	Fin 1967
Prêts à court terme		
individuels .....	3,4	3,5
collectifs .....	5,5	6,6
Prêts à moyen terme		
ordinaires .....	14,4	18,2
spéciaux .....	3,8	
Prêts à long terme		
individuels .....	4	4,8
collectifs .....	2,3	2,3
Prêts aux rapatriés .....	1	1,1
Prêts de caractéristiques spéciales .....	0,4	0,4

Les prêts spéciaux à moyen terme sont pour 90 % des prêts aux jeunes agriculteurs ou artisans.

La part des prêts individuels dans les prêts ordinaires à moyen terme accordés en 1965 et 1966, a été respectivement de 84 et 86 % (y compris les prêts à des ruraux non agriculteurs pour leur logement).

A peu près la moitié des prêts collectifs à court terme financent en fait les acomptes versés par les

coopératives aux producteurs sur les stocks détenus.

Le Crédit agricole, qui autrefois faisait principalement des prêts spéciaux et des prêts collectifs sur ressources publiques, a développé de façon spectaculaire ses prêts pour le financement des besoins des exploitations agricoles qui sont principalement des besoins à moyen et à long terme. Il finance aussi les coopératives et, dans une mesure croissante, le logement des ruraux et les investissements des collectivités locales. Dans le même temps, les ressources qu'il collecte ont connu un développement encore plus considérable, elles ont actuellement, pour plus de la moitié, une origine non agricole mais probablement encore largement rurale.

L'abaissement des taux de ses prêts à moyen et à long terme, particulièrement des prêts spéciaux et des prêts aux collectivités, est rendu possible par l'octroi de bonifications d'intérêt qui ont représenté 860 millions au budget de 1967 (un crédit de 950 millions a été inscrit pour 1968).

On ne connaît pas la proportion exacte que représentent les prêts des Caisses régionales de Crédit agricole dans l'ensemble des prêts contractés par les agriculteurs. Elle serait de l'ordre des deux tiers.

#### **Caisses de Crédit mutuel ne recevant pas d'avances de la Caisse nationale de Crédit agricole**

Les caisses de crédit mutuel ont été d'abord des caisses Raiffeisen créées en Alsace-Lorraine à partir de 1882, puis des caisses « Durand » créées dans certaines régions de France et inspirées des caisses Raiffeisen, ayant comme adhérents toutes personnes de leur circonscription qui est assez limitée, et des caisses de crédit agricole mutuel.

Toutes ces caisses ont suivi une évolution conditionnée par la parution successive des textes organisant le Crédit agricole en France et l'ordonnance du 16 octobre 1958, cette dernière relative aux caisses de crédit mutuel, non soumises au titre V du Code rural ; celles-ci ont le caractère de banque à statut légal spécial et le statut de sociétés coopératives. Elles sont affiliées à la Confédération nationale du Crédit mutuel. Les caisses à statut agricole adhérent en règle générale à la Fédération centrale du Crédit agricole mutuel.

Au 31 décembre 1965, il existait au total 3 863 caisses dont 1 793 à statut agricole ; sur ce nombre, 3 501 dont 1 431 à statut agricole adhéraient à la Confédération nationale du Crédit mutuel ; 561 caisses locales de crédit agricole mutuel, dont 199 affiliées par ailleurs à la Confédération, adhéraient à la Fédération centrale du Crédit agricole mutuel.

Les Caisses ne font de crédit qu'à leurs sociétaires ; elles ont toutes un caractère coopératif, en

outre leur gestion administrative et comptable est souvent assurée bénévolement.

Leur gestion est autonome, mais elles sont organisées en fédérations régionales couvrant un ou plusieurs départements. Les caisses affiliées à une même fédération ont créé une caisse du second degré : en général il existe au sein de chaque fédération une caisse du second degré pour les caisses de « crédit mutuel » et une autre pour les caisses de « crédit mutuel agricole ».

La Fédération régionale des caisses d'Alsace et de Lorraine représente un peu plus de la moitié des dépôts collectés par les Caisses affiliées à la Confédération. Ses deux caisses du second degré sont constituées sous forme de banque inscrite ; la principale, la Banque fédérative du Crédit mutuel est la douzième banque française de dépôts (ce groupe a conclu un accord avec les Caisses régionales de crédit agricole pour les financements agricoles).

En dehors de l'Alsace-Lorraine, les caisses sont nombreuses et développées dans l'Ouest (notamment en Bretagne, Vendée et Maine-et-Loire), dans le Pas-de-Calais, le Nord et l'Eure-et-Loir, puis autour de Dijon, de Lyon...

Les caisses du second degré ont au niveau national deux organismes financiers centraux, d'une part la Banque française de l'Agriculture et du Crédit mutuel, groupe de la Fédération, et d'autre part la Caisse centrale de Crédit mutuel, de création plus récente, contrôlée par la Confédération.

La très grande majorité des dépôts est constituée de dépôts sur livrets destinés à recueillir l'épargne liquide des ménages.

Le total des dépôts de l'ensemble des caisses affiliées à la Confédération s'élève actuellement à 4,5 milliards de francs environ, dont un peu plus de la moitié dans le groupe d'Alsace-Lorraine. La progression moyenne annuelle a été de 18,5 % depuis dix ans.

Les prêts accordés par les caisses locales concernent surtout la construction, l'achat ou l'amélioration du logement, l'équipement agricole, l'équipement ménager, les achats fonciers ; les prêts sont souvent de montant limité. Leur durée a été augmentée, elle peut désormais atteindre, au moins pour certains groupes, 10 ans, voire 15 ans. Il est difficile d'apprécier la part des agriculteurs dans les crédits, car les caisses à vocation générale sont, dans l'ensemble, de loin les plus importantes. Les prêts sont essentiellement des prêts familiaux, les prêts au logement représentent les deux tiers du total. Seuls les groupes liés à des coopératives agricoles, tels ceux de Landerneau (Finistère et Côtes-du-Nord), d'Eure-et-Loir (Châteaudun), d'Alsace-Lorraine, font à celles-ci des prêts importants (consentis par les caisses du second degré).

Des prêts sont aussi faits aux collectivités publiques.

Les dépôts des Caisses agricoles affiliées à la Fédération centrale du Crédit agricole mutuel sont passés de 169 millions en 1957 à 747 millions fin 1966 ; les groupes agricoles les plus importants sont ceux d'Arras, Lille, Landerneau, puis, assez loin derrière, ceux de Dijon, Lyon, Caen, Yvetot, Angers. Les trois premiers, Caen et Yvetot, sont liés à d'importantes coopératives agricoles.

Les dépôts des caisses agricoles du groupe de Landerneau, 166 millions, sont déjà compris dans le total de la Confédération.

Le total général des dépôts des Caisses de crédit mutuel ne recevant pas d'avances de la Caisse nationale de Crédit agricole, était donc au 31 décembre de l'ordre de 5,1 milliards de F, dont environ 2,4 en Alsace-Lorraine et 1 dans les cinq départements bretons, 0,5 dans d'autres départements de l'Ouest et à peu près autant réparti entre le Nord et le Pas-de-Calais.

L'ensemble des prêts des Caisses agricoles affiliées à la Fédération, est passé de 150 millions de francs (soit 15 milliards d'anciens francs), à 592,1 millions de F en 1966, dont la moitié à moyen terme, un peu plus de 40 % à court terme, le solde à long terme.

Le total des prêts de ces caisses agricoles aux agriculteurs s'élevait au 31 décembre 1966 à 337,7 millions (contre 57 en 1957), le reste, soit 254,4, représentant les prêts aux collectivités, c'est-à-dire aux coopératives agricoles.

Toutes les caisses de crédit mutuel peuvent avoir comme sociétaires des agriculteurs, et leur consentir des prêts de caractère familial.

Nous avons supposé que l'ensemble des prêts aux agriculteurs, de caractère agricole ou familial, pouvait être de l'ordre de 2 milliards, montant évaluatif.

Il faut rappeler aussi les prêts importants aux coopératives et, par ailleurs, en Alsace et en Bretagne, des prêts aux collectivités publiques locales (20 millions au 31 décembre 1967 pour le groupe de Landerneau, Finistère et Côtes-du-Nord).

Certains groupes ont eu une croissance récente rapide, particulièrement celui du Finistère et des Côtes-du-Nord. Ce groupe comprenait, au 31 décembre 1967, 84 caisses agricoles, et 75 caisses à vocation générale dont 97 dans le Finistère, 61 dans les Côtes-du-Nord et 4 dans le Morbihan ; il avait 60 000 sociétaires, dont 39 537 dans les caisses agricoles. Ses dépôts ont augmenté en moyenne de près de 30 % par an depuis 1956.

Au 31 décembre 1966, le montant des prêts consentis aux coopératives agricoles représentait près de 20 % du total et les prêts des caisses agricoles

aux agriculteurs près de 30 % (principalement prêts à moyen terme).

**TABLEAU 10**

**Dépôts du groupe  
du Finistère et des Côtes-du-Nord  
(en millions de F)**

	31-12-59	31-12-60	31-12-66	31-12-67
Caisses agricoles . . . . .	36,1	48,7	167,2	184
Caisses à vocation générale . . . . .	—	1,3	121,3	169
<i>Total</i> ..	36,1	50	288,5	353
Prêts . . . . .			200	270

Les caisses agricoles ont beaucoup contribué à financer la production agricole organisée de poulets, d'œufs, de porcs. L'importante coopérative polyvalente de Landerneau, financée par la caisse agricole du second degré, a une activité multiple : approvisionnement en engrais, fabrication d'aliments pour le bétail, vente de produits agricoles, laiterie...

Les caisses du Nord, du Pas-de-Calais..., ont une activité analogue avec une prédominance agricole plus marquée.

**Le crédit des banques à l'agriculture**

Les banques finançaient depuis longtemps des exploitations agricoles d'assez grandes dimensions, dont la gestion avait déjà un certain caractère industriel, notamment de grandes exploitations productrices de céréales et de betteraves du Bassin Parisien, et certaines opérations comme l'embouche.

Le recours de la plupart des autres exploitations au crédit, sauf peut-être les exploitations viticoles, était souvent peu important ; sinon, il s'agissait de prêts à moyen ou à long terme, prêts que les banques ne pratiquaient pas avant guerre, mais ces prêts ont été développés depuis une vingtaine d'années et particulièrement au cours des dix dernières années. L'embouche donnait lieu à des financements assez importants dans certaines régions.

L'accroissement des achats des agriculteurs (matériel agricole, engrais, aliments du bétail...) aux clients traditionnels des banques, ont largement contribué à développer les crédits des banques à l'agriculture. Le développement des plantations fruitières, des serres, des productions animales spécialisées, a agi dans le même sens.

L'encours des prêts à moyen terme réescomptables au Crédit Foncier représente des prêts consentis par les banques et par des organismes affiliés à la Banque Française de l'Agriculture et du Crédit Mutuel.

La durée maximum des prêts a été allongée et peut atteindre sept et même dix ans. Elle est adaptée à la nature de l'achat ou de l'opération à financer.

Les banques financent aussi des programmes destinés à accroître la capacité productive de l'exploitation. Ces programmes peuvent comporter diverses opérations : achats de terre, installations, aménagement de bâtiments, achats de matériel, achats d'animaux...

La banque peut alors établir un tableau chronologique des dépenses et des rentrées qui peuvent normalement être attendues, et, en fonction de ce tableau, elle dresse un plan de financement couvrant par des prêts divers une proportion convenable des besoins. Cette façon de faire peut permettre de financer des besoins, des actions très variées. Les concours peuvent comporter à la fois des crédits à moyen terme et des crédits à court terme.

Le développement des productions sous contrat, surtout lorsque la commercialisation paraît bien organisée, se prête particulièrement au financement bancaire à court terme. Dans ce type de production, le besoin de fonds de roulement est souvent important.

S'il s'agit de productions animales utilisatrices d'aliments composés, le financement porte en fait le plus souvent sur la vente des aliments, parfois sur la fourniture des animaux.

Si ce type de financement est relativement récent en ce qui concerne les productions animales, depuis

longtemps les contrats entre betteraviers et sucriers avaient facilité le financement de la production betteravière. De même l'organisation du marché des céréales, les mécanismes mis en place à partir de 1953 pour régulariser les marchés de divers produits animaux, ont aussi contribué à faciliter les financements bancaires.

Le montant global des prêts directs à court terme des banques à l'agriculture est très difficile à apprécier, car ces crédits sont, individuellement, dans la très grande majorité des cas, inférieurs au montant à partir duquel ils sont déclarés à la Banque de France en vue de la centralisation des risques bancaires. C'est aussi le cas de certains crédits à moyen terme non réescomptables.

Par contre, le montant des crédits aux fournisseurs de l'agriculture est mieux connu. Ces crédits sont, dans une mesure plus ou moins large, des crédits indirects à l'agriculture.

Les crédits bancaires à court terme aux négociants en produits agricoles et engrais s'élevaient au 30 juin 1967, date à laquelle les stocks de céréales étaient faibles, à 1,51 milliard de francs. Il faudrait ajouter à ce chiffre le montant des crédits consentis par les fabricants d'engrais aux coopératives agricoles, ou aux agriculteurs, crédits financés par les banques sous forme d'escompte d'effets commerciaux, à 90 jours, renouvelables. Le montant peut s'élever à 0,7 milliard durant plusieurs mois. L'encours des crédits bancaires à court terme aux fabricants d'aliments du bétail peut être évalué en permanence à 0,5 milliard environ (deux mois de chiffre d'affaires).

Il faut par ailleurs mentionner tous les crédits faits aux entreprises des industries agricoles et alimentaires.

### Problèmes posés dans l'avenir par la diminution de la population active agricole et l'agrandissement des exploitations agricoles

**TABEAU 11**

**Charges annuelles en capital pour l'agriculture des transactions foncières à titre onéreux et du paiement des soultes aux cohéritiers.**

Transactions à titres onéreux	Surfaces en 1.000 ha	Valeur en milliards de F
Total . . . . .	560	5,84
Achats des agriculteurs . . . . .	344	1,77
Vente des agriculteurs . . . . .	185	0,95
Solde, charge de l'agriculture . . . . .	—	0,82
Mutations à l'occasion des successions . . . . .	830	
Charge des exploitants, 2/3 environ (paiement de soultes) . . . . .		1,22

D'après une étude faite par la Société centrale d'aménagement foncier pour le Centre national d'amélioration des structures des exploitations agricoles (CNASEA), les transactions foncières à titre onéreux et le paiement des soultes aux cohéritiers se traduiraient comme le montre le tableau 11.

Les acquisitions annuelles des exploitants s'élèveraient aussi à environ 3 milliards de F par an, la charge nette pour l'agriculture étant de l'ordre de 2 milliards par an.

Les achats des exploitants à divers titres porteraient sur un peu moins de un million d'hectares, soit environ 3 % de la superficie agricole.

La réduction de la population active agricole se traduira par une libération de superficies croissantes et, dans la mesure où les exploitants seront ame-

nés à les acheter, la charge financière pourrait croître de façon importante.

Pour apprécier correctement la sortie de capitaux que représente au total le paiement des soultes, il faut aussi tenir compte des éléments autres que le capital foncier. La charge annuelle, compte tenu de ces éléments, peut être de l'ordre de 3 milliards de F.

L'évolution de la population active agricole a été estimée (cf. tableau 12), la France étant divisée en trois régions, région parisienne, France de l'Ouest et France de l'Est, réparties de part et d'autre d'une ligne allant grossièrement de Cherbourg à Marseille.

**TABLEAU 12**

**Evolution de la population active agricole  
(en milliers de personnes)**

Population active agricole	1962	1970	Objectifs à long terme (GRESA)
Région parisienne . . . .	45,8	32	34,8
France de l'Est . . . . .	881,5	663	623,9
France de l'Ouest . . . .	1 649,8	1 304	1 053
<i>Total . . . . .</i>	<i>2 577,1</i>	<i>2 000</i>	<i>1 711,7</i>

M. Coutin a retenu un objectif légèrement inférieur, 1 663 000 environ.

**TABLEAU 13**

**Diminution de la population  
agricole masculine dans certaines régions  
(en milliers de personnes)**

Population agricole masculine	1954	1962	Techniquement nécessaire
Basse-Normandie . . . . .	140,7	118,2	60
Bretagne . . . . .	301,4	239,3	87
Pays de la Loire . . . . .	273,8	220	127,9

Dans le Finistère la proportion des terres en faire-valoir direct est actuellement comprise entre 50 et 60 % ; dans les autres départements des régions considérées dans le tableau 13, elle est généralement comprise entre 30 et 50 %.

Ce sont des régions où prédominent les petites et moyennes exploitations. Dans l'ensemble de la France, la majorité des exploitations agricoles véritables, soit (d'après M. Blaizot) 850 000 sur 1 350 000,

ont encore une surface comprise entre 5 et 20 hectares, généralement trop petite pour être rentable et assurer des conditions de vie normales.

Les exploitants appelés à le rester devront-ils acheter les terres devenant libres ou pourront-ils en devenir fermiers ? Le prix des terres ne baissera sans doute pas, car la demande sera probablement encore assez forte. Par ailleurs sur des exploitations agrandies, les bâtiments d'exploitation devront être souvent remaniés et reconstruits.

Les exploitants de régions d'exploitation familiale préfèrent, semble-t-il, être propriétaires pour des raisons de stabilité, de sécurité ; d'autre part les fermages n'assurent pas une rémunération suffisante au capital foncier pour que se développe le fermage.

Les diverses formules proposées (sociétés civiles foncières, sociétés anonymes d'investissement foncier facilitant la cession de parts foncières et leur mobilisation) pour permettre à des exploitants de devenir fermiers tout en étant assurés d'une stabilité suffisante, n'ont pas été jugées satisfaisantes pour les propriétaires de parts foncières ; il n'a pas été possible d'obtenir les exonérations fiscales (droits de mutation) qui auraient compensé la faible rémunération du capital.

Le développement de telles formules pose, en agriculture, le problème de la rémunération du capital immobilisé dans la terre et les bâtiments, et celui de l'amortissement des bâtiments.

Dans les régions de grandes exploitations (Bassin parisien), assez proches de centres ou de vallées industrialisées, le fermage s'est développé, semble-t-il, à l'occasion de l'exode agricole.

**TABLEAU 14**

**Développement du fermage**

Classe de S.A.U.	Superficie en 1.000 ha	En faire-valoir direct en %	Exploitants propriétaires des bâtiments
moins de 10 ha . . . . .	3 974	70 %	82 %
10 à 25 ha . . . . .	9 963	56 %	68 %
25 à 50 ha . . . . .	8 852	45 %	57 %
50 à 100 ha . . . . .	5 645	39 %	52 %
100 à 200 ha . . . . .	2 544	39 %	52 %
plus de 200 ha . . . . .	1 211	45 %	58 %
	32 189	50 %	72 %

Il est probable que les cohéritiers et autres propriétaires appelés à partir, accepteraient plus facilement de céder leurs terres à bail si le logement dans les villes était plus facile à trouver et moins coûteux (c'est aussi dans une très large mesure un problème foncier), s'ils étaient assurés de trouver

un emploi rémunérateur, autant que possible dans la région, ce qui limiterait le coût et les risques du dépaysement (c'est une question de formation et de développement régional).

Le progrès technique et l'accroissement de la taille des unités de production accroissent aussi de façon importante le besoin de capital d'exploitation, principalement pour financer le cheptel et l'équipement.

Une exploitation jugée rentable et assurant le plein emploi du personnel représente un capital considérable, de plusieurs centaines de milliers de francs par travailleur en production animale de gros bétail.

Dans le Bassin parisien, des sociétés civiles d'exploitation ont été fréquemment créées.

Pour que cela devienne possible dans les régions où les productions animales prédominent, il faudrait que celles-ci puissent rémunérer convenablement le capital engagé. Par ailleurs, les frais fixes incompressibles sont appelés à augmenter. Or, pendant encore longtemps, pourront coexister des exploitants très équipés recourant largement au crédit et employant de la main-d'œuvre salariée, des exploitants dont le capital n'est pas rémunéré, des exploitants dont le travail est mal rémunéré, des exploitants qui peuvent utiliser moins de capital grâce à des conditions favorables et à leur savoir-faire ou qui acceptent certaines servitudes.

Il en résulte que les exploitants trop équipés, avec des frais fixes élevés, en production de gros bétail, seront souvent dans une situation inconfortable, et les banques ne seront pas dans certains cas très incitées à financer des équipements onéreux sans références préalables (ces références manquent parfois).

Il est probable que certaines productions tendront à se développer là où elles demanderont le moins d'investissements.

Tous les progrès qui ont permis de mieux connaître, de mieux maîtriser les facteurs et les conditions de certaines productions agricoles et de limiter ainsi au minimum les risques techniques, les aléas de la production, ont facilité les financements. Ce fut le cas notamment de la production avicole au cours des deux dernières décennies.

Des recherches, des réalisations de caractère encore plus ou moins expérimental sont en cours concernant l'élevage bovin, et notamment la production porcine, l'engraissement de jeunes bovins, la production laitière en grandes unités. Dans ces sec-

teurs, les progrès de la sélection ne permettent pas encore d'assurer une homogénéité suffisante des cheptels. Par ailleurs les tentatives pour contrôler les facteurs externes de la production (autres que les animaux eux-mêmes) peuvent conduire dans certains cas à des investissements difficiles à amortir. A notre avis, il y a lieu de rechercher autant que possible les méthodes conduisant en définitive au prix de revient le plus bas, à la meilleure productivité globale (de la main-d'œuvre et des capitaux) ; par ailleurs les risques commerciaux d'un marché concurrentiel et les risques financiers inhérents à une agriculture utilisant les méthodes industrielles avec des frais d'exploitation élevés et des immobilisations importantes exigeront de bons gestionnaires et une certaine prudence. Les progrès biologiques (sélection, protection sanitaire...) et l'organisation individuelle et collective pour améliorer les productions animales et en alléger les servitudes, offrent des possibilités peut-être un peu méconnues actuellement.

L'organisation de la vente, la recherche des débouchés, l'organisation de la production elle-même en fonction de la commercialisation, deviennent de plus en plus nécessaires à mesure que se développe une agriculture de capitaux, une agriculture utilisant des méthodes industrielles. Une telle agriculture a de plus en plus recours au crédit pour financer ses investissements et, de façon encore plus marquée, son fonds de roulement. Le banquier sera de plus en plus amené à porter son attention sur l'organisation de la production et de la commercialisation.

Il sera appelé lui-même à favoriser le développement des structures nouvelles qui à ses yeux auront suffisamment fait leurs preuves ou pour lesquelles des références suffisantes auront été obtenues ; il y aura lieu de considérer ensemble non seulement le financement de la production, mais aussi celui de la transformation par les industries agricoles, de l'organisation commerciale et de la vente.

A cet égard il est utile de rappeler que si les immobilisations sont en général lourdes, et même parfois très lourdes, au niveau de la production agricole, elles sont le plus souvent relativement légères au niveau de la transformation qui requiert par contre des fonds de roulement généralement importants.

C'est le fonds de roulement (des productions agricoles organisées et des industries agricoles) qui peut être le plus facilement financé par des capitaux extérieurs à l'agriculture.

## Problèmes posés par l'évolution actuelle concernant le financement de l'agriculture

Les problèmes posés pour le financement de l'agriculture ne peuvent pas être séparés du contexte économique.

L'exode agricole (2), le progrès technique et l'aspiration à plus de bien-être concourent à accroître de façon considérable les besoins de crédit des agriculteurs. En même temps les équipements collectifs ruraux vont devoir être amortis et entretenus par une population desservie en diminution.

Comme on l'a dit, la charge que représentent les soultes sera sans doute allégée si les cohéritiers reçoivent une formation leur permettant d'exercer un métier ou une profession suffisamment rémunératrice, si le développement d'activités nouvelles dans leurs régions leur donnent l'espoir de trouver à s'y employer sans dépaysement trop brutal ; la possibilité de disposer d'un logement sans mise de fonds trop importante agirait dans le même sens. Dans les régions, le capital immobilisé pourrait être mieux utilisé, et une réserve de travail serait facilement mobilisée au niveau régional. Il serait important pour les agriculteurs eux-mêmes de disposer, à une proximité suffisante, de consommateurs à pouvoir d'achat assez élevé pour leurs produits ; les relations qui s'instaureraient contribueraient aussi à faire progresser l'agriculture et à faire prendre conscience aux agriculteurs des évolutions nécessaires.

Il serait fort intéressant aussi de connaître les ressources régionales qui pourraient être éventuellement disponibles pour financer un développement régional et les mouvements ou flux de capitaux entre la région et le reste du pays.

Nous nous bornerons à inventorier les informations qui pourraient être recueillies en la matière et à tenter d'établir une sorte de méthodologie pour rassembler les données. Les services préfectoraux (3) et les services régionaux de l'INSEE disposent d'informations qui sont parfois publiées ou peuvent être consultées.

1) Dépôts dans les caisses d'épargne (caisses privées et Caisse nationale d'épargne). Le montant est connu dans chaque département. Il serait intéressant de connaître aussi les emplois, la destination des fonds collectés. Depuis la « loi Minjoz », la moitié des excédents annuels des dépôts sur les retraits des caisses privées peut être consacrée à des prêts sur proposition du conseil d'administration des caisses locales, notamment aux collectivités locales ou pour des programmes de logements sociaux.

(2) Il porte sur plus de la moitié de l'effectif des générations arrivant à l'âge adulte.

(3) Cf. le Bulletin de conjoncture « Economie du Finistère », n° 14, 3° et 4° trimestres 1967.

Les dépôts des Caisses d'épargne sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations qui est le grand organisme de financement des collectivités locales : la recherche des financements réalisés peut être tentée au niveau de l'administration départementale (agriculture, équipement...) ou de la Caisse des Dépôts.

2) Dépôts des Caisses de Crédit agricole, c'est-à-dire Caisses régionales de Crédit agricole et éventuellement caisses de crédit mutuel (agricoles ou non) non affiliées à la Caisse nationale de Crédit agricole, souscriptions du public aux émissions de la Caisse nationale de Crédit agricole. Sur le montant et la répartition des prêts en cours, des renseignements sont donnés lors des assemblées générales et repris dans la presse régionale et des compléments peuvent sans doute être obtenus.

3) Crédit Maritime dans certains départements côtiers.

4) Bons du Trésor dont le mouvement est connu dans chaque département (émissions, remboursements), il est indiqué dans le bulletin de conjoncture du Finistère.

5) Comptes chèques postaux.

6) En ce qui concerne les dépôts dans les banques, les limites des zones d'activité des agences régionales ne coïncident pas avec les limites départementales, mais les risques, c'est-à-dire les divers crédits et concours, sont centralisés aux succursales régionales de la Banque de France et donc connus.

La Banque de France a publié depuis 1964 des statistiques par région des ressources et des crédits bancaires (rapport du Conseil National du Crédit et rapport au Parlement sur la régionalisation du budget). Il y a lieu toutefois de vérifier si les statistiques sont comparables entre d'une part les dépôts et d'autre part les crédits (cf. en annexe les renseignements relatifs aux années 1965-66).

Des crédits ont pu être recensés dans la région parisienne où se trouve le siège social d'entreprises possédant des établissements dans la région, mais il n'a pu en être de même pour des dépôts, les entreprises pouvant aussi centraliser leur trésorerie et leurs dépôts.

7) Le montant des souscriptions aux emprunts publics (valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat) peut être connu par département (le bulletin de conjoncture de la Préfecture du Finistère, « l'Economie du Finistère », n° 14, troisième et quatrième trimestres 1967, le publie).

8) Le montant des souscriptions aux émissions privées n'est pas publié par région. La question

peut être posée aux succursales de la Banque de France, qui ont pu réunir des éléments d'information.

9) On peut aussi s'informer des émissions des Sociétés de développement régional.

Les Services des préfectures sont à même de fournir des informations sur le budget départemental, les dépenses régionalisées du budget de l'Etat, les recettes fiscales dans le département : le nouveau régime de la TVA permettra à cet égard de disposer de nouvelles informations sur les impôts indirects incorporés aux prix de vente (4).

Une étude rétrospective, si elle était possible, serait probablement très instructive. Il serait aussi

---

(4) Une grande part des dépenses de Sécurité sociale agricole est financée par le Budget de l'Etat, mais par suite des modalités du régime particulier de Sécurité sociale agricole et de l'importance de l'exode agricole, les cotisations faites au nom des fils d'agriculteurs qui ont quitté la terre ne profitent pas notamment à leurs parents ; le régime agricole est nécessairement déséquilibré avec un nombre de cotisants de plus en plus faible (un rapprochement peut être fait à cet égard avec le régime des Charbonnages).

intéressant de connaître les mouvements ayant affecté la propriété agricole à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Beaucoup de paysans sud-finistériens sont devenus propriétaires de leur exploitation à cette période en les achetant à des grands propriétaires fonciers. A la même époque, les défrichements de landes en Bretagne ont porté sur une étendue équivalant à la surface d'un département moyen et la Bretagne a réalisé sa première « révolution agricole », pratiqué de nouvelles cultures et considérablement développé sa production agricole en utilisant les amendements et les engrais. Elle a aussi servi de réservoir de main-d'œuvre ; mais malgré son épargne et son excédent de main-d'œuvre, elle a raté l'étape du développement industriel avant la grande hécatombe de 1914-1918.

A notre époque d'évolution rapide, l'agriculture voit, elle aussi, ses conditions d'exploitation et les conditions de vie des agriculteurs se transformer de plus en plus rapidement. De leur côté les établissements de crédit modifient leurs structures et leurs techniques pour mieux répondre aux besoins. L'évolution de l'agriculture pose également des problèmes qui débordent le secteur agricole, et notamment des problèmes financiers autres que ceux du crédit à l'agriculture.

**TABLEAU 16**

**Dépôts bancaires à vue et à terme au 31 décembre 1965 et au 31 décembre 1966**

(montants en millions de francs)

Régions classées dans l'ordre retenu par la Délégation à l'aménagement du territoire	31 décembre 1965 <sup>(*)</sup>		31 décembre 1966	
	Total des dépôts à vue et à terme (2)	Métropoles régionales (3)	Total des dépôts à vue et à terme (2)	Métropoles régionales (3)
<i>Province</i>				
Champagne .....	1 927		2 123	
Picardie .....	2 040		2 222	
Haute-Normandie .....	1 945		2 223	
Centre .....	3 073		3 426	
Nord .....	4 781		5 474	
dont : Lille-Roubaix-Tourcoing (1) ..		(1 825)		(2 055)
Lorraine .....	2 996		3 330	
dont : Nancy-Metz-Thionville (1) ..		(1 428)		(1 415)
Alsace .....	3 734		4 108	
dont : Strasbourg (1) .....		(1 425)		(1 118)
Franche-Comté .....	1 215		1 377	
Basse-Normandie .....	1 426		1 612	
Pays de la Loire .....	2 801		3 239	
dont : Nantes-Saint-Nazaire (1) ..		(731)		(849)
Bretagne .....	3 061		3 541	
Limousin .....	870		1 052	
Auvergne .....	1 589		1 832	
Poitou-Charentes .....	1 785		2 080	
Aquitaine .....	3 628		4 043	
dont : Bordeaux (1) .....		(1 209)		(1 313)
Midi-Pyrénées .....	2 941		3 267	
dont : Toulouse (1) .....		(890)		(953)
Bourgogne .....	2 274		2 528	
Rhône-Alpes .....	7 748		8 798	
dont : Lyon-Saint-Etienne (1) .....		(3 486)		(3 909)
Languedoc .....	2 934		3 141	
Provence-Côte d'Azur-Corse .....	8 200		8 808	
dont : Marseille-Aix (1) .....		(2 683)		(2 770)
<i>Total province</i> .....	60 968		68 224	
<i>Région parisienne</i> .....	45 307		51 265	
Ajustements .....	— 955		— 919	
<i>Total général</i> .....	105 320		118 570	

(1) « Métropoles » désignées dans le premier rapport de la Commission nationale de l'aménagement du territoire (1964).

(2) Comptes de chèques, comptes courants, comptes sur livrets, comptes d'épargne-logement, les bons et comptes à échéance fixe et les comptes d'épargne.

(3) Les chiffres indiqués dans cette colonne concernent exclusivement les dépôts dans les banques inscrites, les banques populaires, la Banque Française du Commerce Extérieur et la Banque de France (clientèle directe). Ils se rapportent à la fois aux places en cause et aux localités qui sont situées dans le ressort des comptoirs de la Banque de France installés dans les villes-métropoles.

(\*) Chiffres définitifs.

TABLEAU 17

**Crédits bancaires à court et moyen terme au 31 décembre 1965 et au 31 décembre 1966**  
(montants en millions de francs)

Régions classées dans l'ordre retenu par la Délégation à l'aménagement du territoire	31 décembre 1965 (*)		31 décembre 1966	
	Total des crédits à court terme et à moyen terme	Métropoles régionales (2)	Total des crédits à court terme et à moyen terme	Métropoles régionales (2)
<i>Province</i>				
Champagne .....	2 076		2 410	
Picardie .....	2 377		2 553	
Haute-Normandie .....	1 824		1 988	
Centre .....	2 512		2 914	
Nord .....	5 793		6 705	
dont : Lille-Roubaix-Tourcoing (1).		(2 806)		(3 297)
Lorraine .....	2 564		2 889	
dont : Nancy-Metz-Thionville (1) ..		(1 340)		
Alsace .....	2 855		3 188	
dont : Strasbourg (1) .....		(1 318)		(1 456)
Franche-Comté .....	1 051		1 252	
Basse-Normandie .....	1 238		1 377	
Pays de la Loire .....	2 468		2 821	
dont : Nantes-Saint-Nazaire (1) ...		(783)		(903)
Bretagne .....	2 089		2 454	
Limousin .....	492		566	
Auvergne .....	1 223		1 387	
Poitou-Charentes .....	1 514		1 723	
Aquitaine .....	2 560		3 026	
dont : Bordeaux (1) .....		(1 041)		(1 204)
Midi-Pyrénées .....	2 373		2 639	
dont : Toulouse (1) .....		(620)		(705)
Bourgogne .....	1 799		2 064	
Rhône-Alpes .....	7 775		8 730	
dont : Lyon-Saint-Etienne (1) ....		(4 274)		(4 790)
Languedoc .....	2 075		2 362	
Provence-Côte d'Azur-Corse .....	4 034		4 648	
dont : Marseille-Aix (1) .....		(2 102)		(2 395)
<i>Total province</i> .....	50 692		57 696	
<i>Région parisienne</i> .....	54 598		62 711	
Crédits non répartis et ajustements ..	5 720		7 753	
<i>Total général</i> .....	111 010		128 160	

(1) « Métropoles » désignées dans le premier rapport de la Commission nationale de l'aménagement du territoire (1964).

(2) Les chiffres indiqués dans cette colonne concernent exclusivement les crédits à court et à moyen terme consentis par les banques inscrites, les banques populaires, la Banque Française du Commerce Extérieur et la Banque de France (clientèle directe). Ils se rapportent à la fois aux places en cause et aux localités qui sont situées dans le ressort des comptoirs de la Banque de France installés dans les villes-métropoles.

(\*) Chiffres définitifs.